



NOUVEAUX DROITS POUR LES CONTRACTUELS : DEMANDEZ PLUS DE CFDT



Les contractuels, il y a ceux qui s'en souviennent au moment des élections et il y a ceux qui s'en occupent tout le temps. À la CFDT, les contractuels sont des acteurs de la politique revendicative. Leur nombre est en constante évolution à la SNCF : de 7 816 salariés en 2010, on en dénombre 14 697 en 2016, une augmentation sans précédent en six ans.



À la CFDT, les contractuels sont acteurs de la politique revendicative, de la négociation et parties prenantes lorsque nous sommes reçus par la direction sur tous les sujets.

LA CFDT A ÉTÉ LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À RÉALISER UNE GRANDE ENQUÊTE AUPRÈS DES CONTRACTUELS

Les résultats de cette étude en ligne sur le ressenti et les attentes des contractuels seront disponibles prochainement.

La CFDT a multiplié les demandes d'audiences au niveau national et régional pour régulariser la situation des contractuels : sur le plan régional, elle a obtenu des régularisations salariales et sur le plan national, elle a été reçue sur les problématiques liées à la rémunération, au déroulement de carrière, à la spécificité des acteurs RH, etc.

LE PÔLE TECHNIQUE NATIONAL CONTRACTUEL CFDT, C'EST QUOI ?

Ce groupe a pour mission d'étudier et de porter l'ensemble des revendications spécifiques à cette catégorie de personnel. Composé d'une vingtaine de militants représentatifs de la population cheminote contractuelle, ce groupe se réunit régulièrement pour instruire les dossiers en cours et pour développer de nouveaux axes revendicatifs à porter auprès de la direction.

LORSQU'IL S'AGIT D'OBTENIR DE VÉRITABLES AVANCÉES, LA CFDT EST BIEN SEULE

Lors de la Commission paritaire de surveillance (CPS), la CFDT a été seule à défendre l'amélioration de l'offre de soins des contractuels avec la mise en place du remboursement des vignettes orange. La CGT s'y est opposée, pour l'UNSA ce n'était plus une priorité et quant à Sud-Rail, silence radio. ☹️☹️



NOUVEAUX DROITS POUR LES CONTRACTUELS : DEMANDEZ PLUS DE CFDT



SUPPRESSION DE LA JOURNÉE DE CARENCE : OUI, C'EST POSSIBLE, OUI, NOUS LE REVENDIQUONS

Le régime de prévoyance piloté aujourd'hui par la direction et les partenaires sociaux permet la mise en place de la suppression de la journée de carence. La direction ne le souhaite pas et certaines organisations syndicales se rangent sur cet avis en ne voulant pas faire de distorsions entre les agents contractuels et ceux au cadre permanent. Ce n'est pas le cas de la CFDT pour qui c'est une question essentielle du contrat social. Dans de nombreuses filiales du Groupe SNCF, les salariés ne subissent pas de journée de carence. Ce sujet est loin d'être inaccessible. Nous continuons à le revendiquer.

CONTRACTUELS, SI VOUS VOULEZ VRAIMENT FAIRE AVANCER VOS DROITS, VOTEZ CFDT

Rémunération, santé et accès aux cabinets médicaux SNCF, prévoyance, facilités de circulation pour les retraités, les sujets ne manquent pas et la CFDT Cheminots est à la pointe. ●●

NOS REVENDICATIONS

- ✓ Les contractuels sont des cheminots à part entière et doivent être au centre du nouveau pacte social de haut niveau dès le 1^{er} janvier 2020.
- ✓ Bilan social et négociation d'un RH 0254 + garantissant à tous les contractuels un rempart contre le dumping social.
- ✓ Des évolutions de carrière et de salaire équivalentes à celles des agents du cadre permanent.
- ✓ Harmonisation des calendriers de notation.
- ✓ Un supplément de salaire équivalent à la position D19 + pour ceux de l'annexe A1 classe D.
- ✓ Accès au tableau 15 % pour les agents affectés à l'annexe A1 classe B.
- ✓ Formation des managers pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'évolution de carrière des contractuels.
- ✓ Plus de transparence pour le calcul de la rémunération, à l'embauche comme au cours de leur carrière :
 - accès à l'application SIMAC ;
 - mise en place d'un outil permettant la mesure des évolutions salariales, des disparités géographiques et de se situer en termes de position de rémunération à tout moment ;
 - l'amélioration d'un outil à l'exemple de SIMAC pour les agents de conduite actuellement gérés par une feuille Excel.
- ✓ Harmonisation des facilités de circulation pour les retraités : droit équivalent au cadre permanent.
- ✓ Possibilité d'accès aux cabinets médicaux SNCF, principalement pour les urgences et en cas d'accident du travail. ●●

POUR ALLER PLUS LOIN

Cliquez sur les flèches
ou scannez les codes



Le reportage *Contractuels, ces invisibles de la SNCF* a permis de lever le voile sur des difficultés comme le déroulement de carrière, l'équité de rémunération, l'accès aux cabinets médicaux, la défiscalisation des AFS, etc.



La CFDT Cheminots édite chaque année un guide pratique dédié aux agents contractuels. Parmi les sujets, l'analyse de leur nombre croissant, contrat de travail, rémunération, congés, facilités de circulation, protection sociale, etc.



DU 16 AU 22 NOVEMBRE, DONNE TON VOTE AUX LISTES CFDT CHEMINOTS

Cliquez sur l'ordinateur ci-contre
pour accéder à la plate-forme de vote électronique

